

que ce que je lui écris est l'expression naturelle et sincère de la vérité.

De Votre Révérence, etc.

Le très-humble et très-obéissant serviteur et fils en J.-C.,
François De la Chaize.

P. S. Notre maison-professe de Paris (1) possède dans un faubourg très-rapproché de la ville une petite maison où nos Pères, une fois par mois, vont prendre habituellement leurs récréations. Depuis longtemps elle est criblée de fentes et menace ruine. Qu'il me soit permis, avec l'aide de Votre Paternité, de venir en cette circonstance au secours de notre maison-professe, qui est dans une pauvreté extrême, de rebâtir cette petite maison en l'accommodant aux usages nécessaires, et d'y consacrer, selon que je le jugerai à propos, l'aumône que j'ai l'intention de demander à mon excellent et très-aimé Roi.»

Le *post-scriptum* de cette lettre n'est pas sans intérêt; il réduit à sa juste valeur une fable assez ridicule inventée au XVIII^e siècle et répétée comme à l'envi par tous les biographes.

La propriété dont il s'agit ne fut point achetée par Louis XIV pour le P. de la Chaize, non plus que ses dépendances. Les Jésuites en avaient fait l'acquisition le 14 août 1626, pour y établir une maison de campagne commune aux Jésuites de Paris. Elle était située aux portes du faubourg Saint-Antoine, sur l'emplacement même occupé aujourd'hui par le cimetière de l'Est, et qui porte si improprement le nom de *Père-Lachaise*. La maison s'appela d'abord, du nom de son propriétaire précédent, la Folie-Regnault; et comme plus tard Louis XIV, encore enfant, avait assisté de ce point, en 1652, au combat du faubourg Saint-Antoine, entre Turenne et Condé, les Jésuites, en mémoire de cet événement, donnèrent à leur propriété le nom de Mont-Louis.

A l'époque où le Père de la Chaize écrivait la lettre précédente,

(1) Cette maison comprenait les bâtiments qui forment aujourd'hui le collège Charlemagne. L'église est devenue l'église paroissiale de Saint-Paul-Saint-Louis.